## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 21/10/2022

VOI.22.00.A02660

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DE CHAILLOT, RUE DE FONTAINE-ECU, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, RUE DE VESOUL, RUE FERDINAND BERTHOUD, AVENUE DE MONTJOUX et RUE FRERES LUMIERE

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise COLAS

Considérant que des travaux de revêtement de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 03/11/2022 au 04/11/2022 RUE DE CHAILLOT

## ARRÊTE

Article 1 : À compter du 03/11/2022 et jusqu'au 04/11/2022, la circulation des véhicules est interdite du 3 NOVEMBRE à 7h au 4 NOVEMBRE à 18h. RUE DE CHAILLOT entre la rue CLESINGER et rue BERTHOUD. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 2**: À compter du 03/11/2022 et jusqu'au 04/11/2022, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant en provenance de la place de MONTRAPON et se dirigeant en direction de VESOUL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE FONTAINE-ECU
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- RUE DE VESOUL

Article 3 : À compter du 03/11/2022 et jusqu'au 04/11/2022, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant en provenance de VESOUL et se dirigeant en direction du centre ville.. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE FERDINAND BERTHOUD
- AVENUE DE MONTJOUX
- RUE FRERES LUMIERE
- RUE DE VESOUL ou bretelle TOURRAIN, boulevard CHURCHILL et rue de FONTAINE ECU.

**Article 4** : Le 03/11/2022, l'accès et la sortie des riverains sera gérée par l'entreprise chargée des travaux, RUE DE CHAILLOT entre rue CLESINGER et rue BERTHOUD.



**Article 5** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 2 0 0CT. 2022

Pour la Maire, Par délégation,

Marie ZEHAF Conseillère Municipale Déléguée-